

## **S é a n c e d u 0 9 d é c e m b r e 2 0 1 6 , à 2 0 h 0 0**

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2016

**Présents : MM / Mmes les conseillers municipaux** : Alain BASTIER, Bernard FAYOL, Annick FOURNIOUX, Jean-Marc LEGAY, Evelyne MARGNOUX, Laurent MORNON, Joseph NDJAP TOUCK, Michèle PERROT, Valérie SALÉ, Nadine VILLENEUVE-DURAND.

Absent: Patrick MARGNOUX

Absents excusés: Pascal DUFRAISSE, Nicolas RIGOUT, Françoise RUAUD, Murielle VANDENBERGHE

Secrétaire de séance : Annick FOURNIOUX

2 pouvoirs : Pascal DUFRAISSE donne pouvoir à Alain BASTIER

Nicolas RIGOUT donne pouvoir à Nadine VILLENEUVE-DURAND

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 novembre 2016**

Il est voté à l'unanimité.

### **Autorisation de programme 2017 – section de fonctionnement – 87/2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire, en application de l'article 1612-1 du CGCT jusqu'à l'adoption du budget, à mettre en recouvrement les recettes, à engager, à liquider et à mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 13 décembre 2016

### **Autorisation de programme 2017 – section d'investissement – 88/2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Le budget primitif 2016 communal s'élevait à la somme de 546 873,00 € (hors chapitres 16 et 18), Monsieur le Maire peut donc engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 136 718,25 € jusqu'à l'adoption du budget.

Le budget primitif 2016 assainissement s'élevaient à la somme de 148 649,00 € (hors chapitres 16 et 18), Monsieur le Maire peut donc engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 37 162,25 € jusqu'à l'adoption du budget.

Le budget primitif 2016 Multiple Rural s'élevait à la somme de 12 249,00 € (hors chapitres 16 et 18), Monsieur le Maire peut donc engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 3 062,25 € jusqu'à l'adoption du budget.

Le budget primitif 2016 Cabinet Médical s'élevait à la somme de 16 006,00 € (hors chapitres 16 et 18), Monsieur le Maire peut donc engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 4 001,50 € jusqu'à l'adoption du budget.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 13 décembre 2016

### **Tarifs communaux 2017 – 89/2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir voté, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs communaux suivants :

#### **Droits de place**

- Marchands ambulants de plein air (emplacement par demi-journée)
  - 1 €le mètre linéaire
  - forfait électricité de **4,05 €**
- Cirques et spectacles extérieurs
  - 30 €**(emplacement limité à 2 jours)
  - forfait électricité de **11 €**pour 220 V
  - Pour 380 V, les intéressés devront s'adresser à EDF qui les facturera directement
- Camions de démonstration et ventes autres que sur les marchés
  - 15 €**l'emplacement par demi-journée
- Terrasse non couverte
  - 4,05 €**le m<sup>2</sup> par an
- Terrasse couverte fermée démontable, activité continue et véranda
  - 26,71 €**le m<sup>2</sup> par an

#### **Salle polyvalente**

- Personnes privées de la Commune

	Grande salle
Location de la salle pour vin d'honneur (3 heures maximum)	83,15
Location de la salle + le bar	208,65
Cuisine + vaisselle	83,15
Occupation 2 jours consécutifs	+50%
Supplément pour chauffage par jour	50,15
Caution	106,00
Frais d'annulation	106,00

- Personnes privées hors de la Commune

	Grande salle
Location de la salle pour vin d'honneur (3 heures maximum)	95,50
Location de la salle + le bar	373,50
Cuisine + vaisselle	135,45
Occupation 2 jours consécutifs	+50%
Supplément pour chauffage par jour	51,85
Caution	109,00
Frais d'annulation	109,00

- Location à titre commercial

	Grande salle
Location de la salle pour vin d'honneur (3 heures maximum)	226,80
Location de la salle + le bar	511,25
Cuisine + vaisselle	227,25
Occupation 2 jours consécutifs	+50%
Supplément pour chauffage par jour	51,80
Caution	398,00
Frais d'annulation	398,00

- Associations de la commune et hors commune

	Associations de la commune	Associations hors commune
Location de la salle + le bar	105,60	174,55
Cuisine + vaisselle	83,95	87,25
Occupation 2 jours consécutifs	+50%	+50%
Supplément pour chauffage par jour	50,00	50,00
Caution	106,00	106,00
Frais d'annulation	106,00	106,00

Les associations de la commune bénéficieront de deux utilisations gratuites par an. Ces deux utilisations concernent : la grande salle, avec cuisine, vaisselle et chauffage. Elles sont valables toute l'année sauf jours fériés et jours de fête. En aucun cas elles ne peuvent être cédées ou échangées.

En outre, la salle des mariages est ouverte gratuitement à ces associations, mais uniquement pour réunions (assemblées générales et autres).

Les tarifs appliqués aux personnes privées de la commune sont exclusivement valables aux résidents de la commune qui devront fournir un justificatif de domicile.

**Location chaises, bancs, plateaux et tréteaux**

• Personnes privées de la commune

Caution : 16 €

Forfait pour location de matériel comprenant : plateaux 12 unités y compris tréteaux, assises (chaises et bancs) jusqu'à 20 places : 16 €

Pour assises supplémentaires :

21 à 40 chaises : 14 €

41 à 60 chaises : 30 €

61 à 80 chaises : 45 €

81 à 100 chaises : 60 €

101 à 120 chaises : 75 €

121 à 140 chaises : 90 €

141 à 160 chaises : 105 €

- Personnes privées hors de la commune

Caution : 32€

Forfait pour location de matériel comprenant : plateaux 12 unités y compris tréteaux, assises (chaises et bancs) jusqu'à 20 places : 32 €

Pour assises supplémentaires :

21 à 40 chaises : 28 €

41 à 60 chaises : 60 €

61 à 80 chaises : 90 €

81 à 100 chaises : 120 €

101 à 120 chaises : 150 €

121 à 140 chaises : 180 €

141 à 160 chaises : 210 €

- Associations de la commune : gratuit

### Terrains et jardins

- Loyer des terrains 102,40 €
- Loyer des jardins 59,80 €
- Location des jardins derrière la mairie 38,30 €

### Taxes funéraires

- Ouverture de caveau 83,30 €
- Ouverture de fosse 125,25 €
- Exhumation (par cercueil) 83,30 €
- Location mensuelle du caveau provisoire 27,25 €  
(durée maximale 12 mois, tout mois commencé est dû.)
- Prix du m<sup>2</sup> de terrain au cimetière 71,75 €

### Columbarium

- Location d'une case pour une durée de 15 ans 564,25 €
- Location d'une case pour une durée de 30 ans 940,00 €
- Interventions du personnel communal 37,00 €

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 13 décembre 2016

### Prise en charge des fournitures – Téléthon 2016

Les frais de fournitures seront pris en charge par l'AFM TELETHON.

### Charte Natura 2000 – projet de gestion et de valorisation d'espaces naturels – 90/2016

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal de la Charte Natura 2000 portant sur le projet de gestion et de valorisation d'espaces naturels sur la Commune de Razès.

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de compléter la délibération du 29 février 2016 concernant l'achat des parcelles appartenant à Monsieur FLACASSIER, à savoir que sont aussi concernées 8 autres parcelles sur 6 secteurs : Les Mi-Grands, Les Etanchons, Plas Champ, Le Chanaud, Le Puy Grenet et La Combe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de gestion et de valorisation d'espaces naturels  
AUTORISE le maire à signer la Charte Natura 2000  
Autorise le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 13 décembre 2016

**SELI - bilan de liquidation de la concession d'aménagement du lotissement de Puy-Grenet – 91/2016**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que par traité de concession d'aménagement en date du 27 janvier 2006, la commune de Razès a confié à la SELI, l'aménagement du Lotissement « Le Puy Grenet ».

A cet effet, la société à :

- acquis les terrains nécessaires ;
- exécuté les travaux d'équipement de ces terrains ;
- réalisé les ouvrages et équipements collectifs intérieurs de la zone, tels qu'ils sont prévus dans la Concession ;
- procédé à la revente aux différents acquéreurs des lots de terrains ;

La Concession venant à expiration, la société a présenté, conformément à l'article 21, les comptes définitifs de l'opération.

La Société demande que, conformément aux dispositions de l'article précité, il soit procédé au transfert de propriété de parcelles correspondant aux voiries et espaces verts situées à l'intérieur du périmètre de l'opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- les terrains teintés en bleu cadastrés section AD n°116 à n°135 au plan établi par M. BRISSET, géomètre et représentant une surface de 2ha 42a 16ca, seront rétrocédés à la Commune ; ces biens de retour ont fait l'objet de versements de participations de la Collectivité à hauteur de 64 000,00 € HT TVA en sus
- le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte de cession qui sera reçu par maître DUCHASTEAU notaire à Bessines sur Gartempe.
- la commune approuve les comptes présentés par la Société et lui donne Quitus définitif de sa gestion.
- d'autoriser le maire à émettre un titre de recettes de 792,14 €, représentant le boni de l'opération.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 13 décembre 2016

**Recrutement pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour l'année 2017-92/2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de recruter, pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du personnel afin de faire face aux absences en cas de congés annuels, stages, accidents, ou d'établir des contrats à durée déterminée pour effectuer le remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire indisponible et ceci dans la limite des crédits budgétaires votés sur l'année 2017.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal  
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les recrutements pendant l'année 2017 dans la  
limite des crédits prévus au budget pour l'année en cours,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 13 décembre 2016

#### **Amendement de la délibération du 03/11/2016 relative aux animaux errants – 93/2016**

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il convient d'ajouter quelques précisions  
à la délibération du 03 novembre 2016, à savoir que la somme de 1500 € maximum par an  
sera allouée pour les stérilisations, les castrations et les euthanasies des animaux errants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
EMET un avis favorable pour prendre en charge les frais de stérilisation, de castration et  
d'euthanasie des animaux errants qui seront réalisés au cabinet vétérinaire d'Ambazac, dans la  
limite de 1500 € maximum par an.  
AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 décembre 2016

#### **Motion pour la défense du service public à la gare de Saint Sulpice Laurière – 94/2016**

Le Conseil Municipal manifeste son attachement au transport ferroviaire de fret comme de voyageurs,  
et singulièrement aux lignes POLT et Bordeaux-Lyon ainsi qu'à leurs radiales, et demande à  
l'unanimité :

- l'inscription de la ligne Bordeaux-Lyon sur la liste des lignes TET structurantes ;
- l'annulation des fermetures ou des réductions d'horaires des guichets et la possibilité d'achat  
en gare de tous les billets (y compris ceux qui actuellement ne sont disponibles que sur  
internet) ;
- le maintien des arrêts POLT (dans chaque sens de circulation) et des personnels en gare de La  
Souterraine ;
- une coopération entre les Régions Centre Val de Loire et Nouvelle Aquitaine permettant au  
TER de la Région Centre Val de Loire de 6h07 ayant pour origine La Souterraine de partir de  
Saint Sulpice Laurière vers 5h48 (ou de Limoges vers 5h22).

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 décembre 2016

#### **Motion de soutien aux salariés de GM&S – 95/2016**

Le conseil municipal manifeste son attachement au maintien des emplois sur le site de GM&S  
à la Souterraine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE la motion annexée à la présente et SOUTIENT les salariés de GM&S à La  
Souterraine.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 décembre 2016

#### **Demande de subvention**

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention du Planning Familial 87 de Limoges. Cette demande sera étudiée au prochain budget 2017.

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale SDCI – Composition du conseil communautaire de la future Communauté de Communes ELAN – 96/2016**

Le conseil municipal doit se prononcer sur la composition de la représentation de la commune de Razès au sein de la future Communauté de Communes (2 délégués).  
Monsieur Jean-Marc LEGAY et Madame Annick FOURNIOUX font acte de candidature.

Le conseil municipal, après avoir voté, 12 voix pour, 0 contre,  
A ELU monsieur Jean-Marc LEGAY et Madame Annick FOURNIOUX pour représenter la commune de Razès au sein de la future Communauté de Communes ELAN.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 13 décembre 2016

### **Affaires diverses**

Monsieur le maire remet au conseil municipal une copie du dernier compte-rendu du conseil d'école.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que :

- 86 colis de Noël seront distribués aux personnes de 78 ans et plus et 9 colis seront distribués aux personnes en maison de retraite. Ils seront commandés à la boucherie-épicerie GENTY.
- la cérémonie des vœux de la commune aura lieu le vendredi 06 janvier 2017, à 18h30, à la salle polyvalente
- le repas de la commune aura lieu le dimanche 05 mars 2017, à la salle polyvalente.
- un stagiaire sera à la voirie du 12 au 23 décembre 2016, (stage de retour à l'emploi).
- une stagiaire sera au secrétariat de mairie du 03 au 21 janvier 2017, (stage classe de 2<sup>e</sup> GEA).
- une stagiaire sera à l'école du 16 au 20 janvier 2017 (stage de découverte de 3<sup>ème</sup>)
- le terrain Multisports est installé, le gazon synthétique sera posé au printemps.
- les travaux d'assainissement du village de Chanteloube ont commencé.
- les nouvelles réglementations sur la gestion du cimetière reprise dans la délibération du 3 novembre 2016 seront mises en place en 2017.

Monsieur Joseph NDJAP TOUCK informe le conseil municipal de l'évolution et l'avancée de la rédaction du bulletin municipal.

Fin de séance à 23h10.